

| Aménagements routiers |

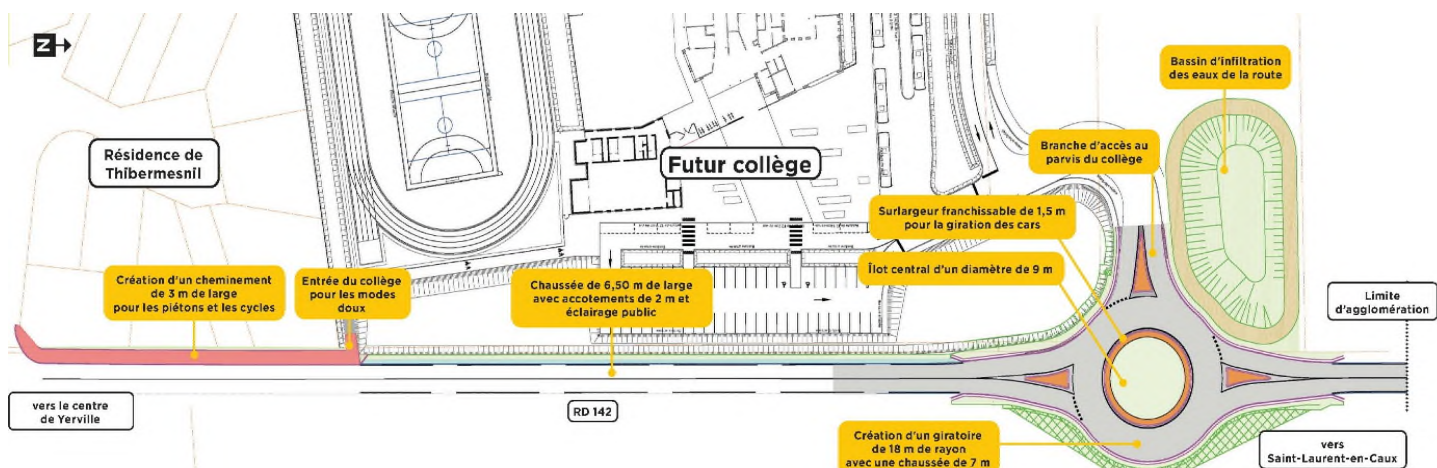
Le Département aménage un giratoire sur la RD 142 pour accéder au futur collège de Yerville

Les travaux d'aménagement d'un giratoire sur la RD 142 à Yerville permettant l'accès au futur collège Henri de Navarre débuteront le 14 septembre 2020. D'une durée de 3 mois, ils se dérouleront essentiellement sous circulation afin de gêner le moins possible les usagers.

Le contexte. Le Département de la Seine-Maritime a décidé la construction du nouveau collège Henri-de-Navarre sur la commune de Yerville. La pose de la 1^{ère} pierre du collège s'est déroulée le 8 septembre 2020.

Le parvis, qui sera l'unique accès du collège depuis la RD 142, accueillera une aire de dépose-minute, un parking visiteurs et une zone de stationnement pour les cars scolaires.

Un accès sécurisé au nouveau collège. La réalisation d'un giratoire sur la route départementale n°142 sécurisera l'accès au futur collège Henri-de-Navarre sur un nouveau site en limite nord de la commune de Yerville. Défini en concertation avec la commune de Yerville et le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Sportive de Yerville, ce projet a été pris en considération par le Département de la Seine-Maritime le 4 octobre 2019.



Les travaux, d'une durée de 3 mois, seront réalisés par l'entreprise COLAS, essentiellement sous circulation afin de gêner le moins possible les usagers.

Coût du projet. L'aménagement du giratoire sur la RD 142 pour assurer les échanges avec l'accès au futur collège de Yerville, est estimé à 785 000 € TTC. Il sera financé à 100 % par le Département de la Seine-Maritime.

Un giratoire éclairé

La création d'un giratoire à 3 branches de 18 m de rayon sécurisera tous les échanges entre la RD 142 et l'accès au collège. Des surlargeurs franchissables sur l'îlot central faciliteront la giration des cars scolaires.

L'éclairage public sera prolongé du côté ouest de la RD 142 jusqu'au giratoire.

Des vitesses maîtrisées

La chaussée de la RD 142 sera reprise. Le panneau d'entrée dans l'agglomération de Yerville sera déplacé afin d'intégrer le giratoire dans l'agglomération et permettre de limiter la vitesse à 50 km/h aux abords du collège.

Des cheminements pour les modes doux

Pour sécuriser la circulation des piétons et des cycles, un cheminement de 3 m de large sera créé du côté ouest de la RD 142, entre le collège et la résidence de Thibermesnil, et le trottoir sera élargi entre celle-ci et la rue des Faubourgs.

Un assainissement amélioré

Un bassin d'infiltration de 1300 m³ assurera la collecte et le traitement des eaux de ruissellement.

Un aménagement paysager

L'îlot central et les abords du giratoire seront plantés en harmonie avec l'aménagement paysager des espaces extérieurs du nouveau collège.

Un entretien partagé

Le Département entretiendra la chaussée de la RD 142 et la signalisation directionnelle. La commune de Yerville, quant à elle, entretiendra les trottoirs, la signalisation de police, le marquage, les plantations, l'éclairage public et assurera le balayage et le traitement hivernal de la chaussée. Enfin, le SIVOSS de Yerville assurera l'entretien de la branche d'accès au collège et du bassin d'infiltration.